

Chèque de banque perdu par les domaines

Par bartt, le 28/12/2009 à 09:14

Bonjour,

J'ai acheté un lot aux Domaines qui a été payé à l'aide d'un chèque de banque. Deux jours plus tard, je les ai appelé pour savoir s'ils avaient reçu le chèque, réponse affirmative.

J'ai reçu dans la semaine, le bon d'enlèvement ainsi que l'avis de paiement qui stipule "compte tenu des sommes versées, il ne vous reste aucune somme à acquitter".

Maintenant ils m'informe qu'il ont égaré le chèque de banque et que je dois en refaire un. Sont-ils en droit de m'obliger a refaire un chèque?

En vous remerciant d'avance, cordialement.